

LOGEMENT SOCIAL

Comment trouver un logement à loyer modéré ?

Vous êtes à la recherche d'un logement à loyer modéré ? Voici ce que vous devez savoir pour faciliter vos démarches.

Bailleur social, secteur privé, communes : quelles différences ?

Les logements à loyer modéré peuvent être gérés par des bailleurs sociaux ou privés, ou encore directement par des municipalités.

Si globalement les critères d'accès sont similaires, il peut y avoir des particularités spécifiques à chacun d'entre eux.

Faire votre demande auprès d'un bailleur social

Vous souhaitez faire une demande de logement auprès d'un bailleur social ? Voici les conditions à remplir :

- Vous devez être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour valide
- Vos ressources ne doivent pas dépasser un niveau qui varie selon votre situation familiale.

Si vous êtes éligible à un logement à loyer modéré, voici les démarches à effectuer :

- Faites une demande en ligne ou auprès d'un service d'enregistrement
- Si besoin d'accompagnement pour effectuer vos démarches en ligne, rapprochez-vous de la Maison France Service de votre secteur.
- Si vous êtes salarié.e d'une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus, vous pouvez également faire une demande auprès d'Action Logement.

Que se passe-t-il ensuite ?

- Votre dossier en ligne est automatiquement diffusé auprès de tous les organismes du département.
- Vous êtes contacté par le bailleur social pour compléter et mettre à jour votre dossier
- Votre dossier est examiné par une commission d'attribution
- La commission d'attribution vous contacte pour vous informer de sa décision

Faire votre demande auprès d'un bailleur privé

L'association Soliha Tarn propose également des logements conventionnés. Pour toute demande de logement, contactez-les au 05 63 48 10 80 ou adressez-leur le formulaire de demande.

Les principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté d'agglomération :

- Tarn Habitat
- Soliha Tarn
- 3F Occitanie
- SA patrimoine Languedocienne
- Promologis / Maisons Claires
- La Cité Jardins
- Altéal

Faire votre demande auprès de votre commune

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/se-loger/acheter-louer-investir/louer/>

Plusieurs communes de l'agglomération gèrent des logements communaux conventionnés à loyer modéré (niveau de loyer équivalent au parc social).

Renseignez-vous auprès de votre commune sur les logements disponibles.

Bon à savoir : près de 80% des habitants de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet ont des revenus compatibles avec ces critères.

De plus, les locataires peuvent aussi bénéficier de l'

Vous avez entre 16 et 25 ans et cherchez un logement ?

La Boutique Logement Jeunes, portée par l'association Habitat des Jeunes en Albigeois, accueille, informe et accompagne les jeunes dans leurs parcours de logement.

HAJA

- 50 rue Croix Verte – 81000 Albi
- Téléphone : 0646569148
- Mail : boutiquelogement@habitat-jeunes-albi.fr
- Site : <https://habitat-jeunes-albi.fr/>

En cas de difficultés à assumer les charges liées au logement, vous pouvez solliciter le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département :

https://www.tarn.fr/fileadmin/mediatheque/Tarn/Documents/Actualites/2025/Logement/FSL-Fonds-de-solidarite-pour-le-logement_Tarn.pdf

Pour tout conseil ou renseignement d'ordre juridique sur les rapports locatifs, vous pouvez contacter l'ADIL du Tarn : <https://www.adil81.org/contact/> ou au 05 63 48 73 80

Si vous avez besoin d'un hébergement d'urgence,appelez le 115.

